

Avril 2021

N° 106

Le Petit Naujacais

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Conseils municipaux
- Actualités municipales
- Le mot de l'opposition
- Côté associations
- Pêle Mêle
- Urbanisme
- Infos utiles
- Les annonceurs

ÉTAT CIVIL

Naissances :

EITUTIS Lila, Thelma, Rose

Le 25 février

VELAZQUEZ SOBRAL BARCIA

Maël

Le 28 février

Décès :

BRIOLLAIS Bernard

Le 27 janvier

LIBERT Gérard

Le 3 février

AGENDA

Nettoyage de la plage le 11 avril à 9h30

et le 12 juin à 14h30

Bulletin Municipal trimestriel

LE MOT DU MAIRE

Naujacaises, Naujacais,

Nous voilà arrivés au Printemps et la crise sanitaire, un an après, est toujours présente.

Si la vaccination nous permet d'entrevoir un début de sortie du tunnel, nous sommes toujours limités dans nos libertés et beaucoup d'artisans, commerçants et salariés sont en grande difficulté.

Dans la perspective d'un été ouvert à tous, nous avons débuté la préparation de la saison estivale. Des travaux ont déjà été engagés au Pin-Sec et au camping. Des travaux qui pour la plupart constituent un rattrapage de mesures d'entretien : réfection totale du toit du « Paradou », mise aux normes électriques du camping et éclairage public du Pin Sec, changement des huisseries de deux blocs sanitaires, nettoyage et curage de nombreux fossés. Par ailleurs les travaux de création de l'aire de camping-cars (14 emplacements) ont débutés.

Sur la commune, divers chantiers ont déjà été réalisés ou engagés. Si certains se voient, d'autres beaucoup moins et pourtant essentiels dans la vie quotidienne, notamment la mise aux normes électriques et de sécurité de la salle des fêtes, les contrôles électriques et de sécurité de l'école, la mise en sécurité de l'éclairage du stade....

D'autres dossiers sont en cours de finalisation, en particulier le dossier d'investissements engageant la commune sur la voie de la rénovation et la sécurisation du réseau de distribution d'eau potable. Dossier complexe à monter, lourd administrativement et financièrement. Une présentation synthétique de la situation avait été faite dans un précédent numéro du Petit Naujacais. Aujourd'hui nous sommes entrés dans la phase active des chantiers à venir : Première phase de la rénovation du réseau d'eau dès 2021, et deuxième phase de rénovation et création d'un nouveau forage en 2022, nouvelle délégation de Service Public de l'eau au 1^{er} janvier 2021.

Le dossier de création du parc photovoltaïque est également en cours de traitement.

Pour mener à bien tous ces dossiers et projets, je sais pouvoir compter sur un Conseil Municipal motivé et engagé, soutenu par une équipe municipale, administrative et technique compétente et disponible.

J'ai l'espoir d'une amélioration rapide de la situation sanitaire afin de nous retrouver enfin pour des moments de convivialité.

Gardons patience et confiance en l'avenir.

Yves BARREAU

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Principales décisions :

- Revalidation de la zone de préemption en faveur des espaces naturels sensibles (ZPENS) antérieure à 1985. **(Unanimité)**.
- Demande d'Aide Exceptionnelle au Département de la Gironde pour les travaux de déplacement du réseau d'eau potable sur la RD 3 – Montant des travaux 385 000€. **(Unanimité)**.
- Renouvellement du contrat de captage, de transport et de restitution des animaux errants **(Unanimité)**.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2021

Principales décisions :

- Demande de subvention DETR 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de déplacement du réseau d'eau de la RD 3. **(Unanimité)**
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. **(Unanimité)**
- Création d'un poste d'adjoint technique. **(Unanimité)**
- Désignation d'un Cabinet pour l'assistance à Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le réseau d'eau potable. **(Unanimité)**
- Demande de subventions auprès de divers organismes pour les travaux sur le réseau d'eau Potable. **(Unanimité)**
- Demande au Conseil Municipal d'une autorisation permanente à Monsieur le Maire pour signer les demandes de subventions pour la commune. **(Unanimité)**
- Autorisation du Conseil Municipal pour la vente du bus scolaire Iveco. **(Unanimité)**
- Demande d'intégration et de distraction de parcelles du plan de gestion ONF. **(Unanimité)**
- Programme d'actions de l'année 2021 pour les travaux forestiers. **(Unanimité)**

Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Convention avec l'ONF pour la stèle commémorative au Pin-Sec.
- Signature du contrat d'entretien avec la Sté POSÉO pour la sectorisation du réseau d'eau.
- Expertise de la charpente de la salle des fêtes.
- Reconduction du bail commercial avec l'atelier couture.
- Saisie du cabinet juridique de Groupama pour la charpente de la toiture de la salle des fêtes.
- Lancement de la procédure de fin de Délégation de Service Public avec SUEZ.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

ROUTE DEPARTEMENTALE 3

Lesparre - Hourtin

Afin de répondre à de nombreuses interrogations, nous pouvons vous apporter les informations suivantes :

Il n'y a aujourd'hui plus aucun obstacle à la réalisation des travaux sur cette route. Un accord a enfin été trouvé entre la Municipalité et le Conseil Départemental, lequel a accordé par arrêté une aide exceptionnelle de 152 400 € pour le déplacement et remplacement de notre conduite d'eau, âgée de + 40 ans.

Pour rappel, il vous avait été annoncé un coût des travaux à 1 200 000 €, ramené quelques mois plus tard à 600 000 €. Après un travail entre Suez, les services du Conseil Départemental, un cabinet d'Études...et la municipalité, le coût des travaux de création d'une nouvelle conduite d'eau hors chaussée a été évalué à 385 000 € HT.

Nous sommes dans l'attente des décisions d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État) et de l'agence Adour Garonne dans le cadre du plan de relance économique.

L'ensemble des subventions devraient couvrir 80% du coût total des travaux.

Nous vous informerons des suites de ce dossier.



Après de nombreuses sollicitations et des essais infructueux de dépôt de pains éphémères, la municipalité a accepté la mise en place d'un distributeur de baguettes de pain.

Son installation devant la salle des fêtes permet un accès en toute sécurité et à d'ores et déjà fait de nombreux adeptes.

Il est à noter que cette décision a été prise en concertation avec le porteur de projet et la gérante du Vival, sachant que ce commerce n'est ouvert que le matin.

Ce pain artisanal est issu du SPAR d'Hourtin et du Fournil Médocain de Gaillan.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Informations concernant la Communauté de communes MÉDOC ATLANTIQUE

Le littoral entre Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer est sujet à des phénomènes d'érosion de son trait de côte avec des taux compris entre - 1.2 et - 1.6 m/an en moyenne. En tempêtes, les reculs brutaux du type de ceux de l'hiver sont de 25 mètres.

Devant cette situation, une convention-cadre 2021-2025 a été signée entre la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'Office National des Forêts pour les travaux de stabilisation des dunes communales de Vendays-Montalivet et de Naujac-sur-Mer dans le cadre de la stratégie de gestion de la bande côtière.

Ce plan d'actions validé le 17 Novembre 2020 définit un ensemble de mesures de lutte active douce et dure face à l'érosion littorale selon les secteurs.

La CDC Médoc Atlantique et l'ONF conviennent donc au travers de cette convention-cadre, d'agir de concert dans le but de réduire les risques littoraux sur leurs systèmes dunaires, notamment par le contrôle de l'érosion éolienne et la protection des milieux naturels par la canalisation du public.

Pour les dunes communales du Pin Sec, cette convention-cadre portera sur des travaux annuels de lutte contre l'érosion éolienne par : brise-vent, filets coco, clôture 3 fils lisse, plantation d'oyats, couverture dense...

Le volume financier maximal des prestations à réaliser par l'ONF pour le compte de la Communauté de Communes Médoc atlantique dans le cadre de la Convention-cadre est de 98 000 € HT réparti comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025	Total HT
Ingénierie	6 000€	1 500€	1 500€	1 500€	1 500€	12 000€
Pin Sec	31 000€	6 000€	6 000€	6 000€	6 000€	55 000€
Vendays	13 000€	4 500€	4 500€	4 500€	4 500€	31 000€
Total	50 000€	12 000€	12 000€	12 000€	12 000€	98 000€

Plan de financement en recettes :

- Union Européenne (FEDER) (0%) en attente de la répartition FEDER connue en juin 2021 et dont le produit attendu est de 40 %.
- Etat (FNADT) (0%)
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine(40%) 39 200 € HT
- Autofinancement (60%) 58 800 € HT

ACTUALITÉS MUNICIPALES

SÉCURITÉ

Nous avons tous constaté une vitesse excessive des véhicules dans le Bourg et plus particulièrement rue de Magagnan et rue de la Gare.

Pour répondre à ce constat et à de nombreuses et récurrentes demandes de parents et Conseil Municipal des Enfants, nous avons fait poser plusieurs passages piétons. D'autres ont été remis en peintures en Régie et une limitation de vitesse « 30 » a été instaurée sur une distance importante mais nécessaire.

Ces décisions ont été prises en concertation avec le Centre Routier Départemental.

Ces mesures nouvelles ne semblent toutefois pas donner entière satisfaction car la vitesse est encore importante et des évolutions pourraient s'avérer nécessaires.

Pour la sécurité des piétons et de nos enfants, nous vous demandons instamment de réduire votre vitesse en agglomération.

INSCRIPTION PETITE SECTION MATERNELLE

Les inscriptions en Petite Section pour la rentrée de septembre 2021 sont ouvertes pour les enfants nés en 2018.

Les familles peuvent dès à présent procéder à l'inscription de leur enfant, le dossier est disponible en Mairie.

Vous rencontrerez ensuite la directrice de l'école.



**ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES
& RÉGIONALES 2021**

Inscription sur les listes électorales
avant le : **7 MAI 2021 MINUIT**

Élections les 13 et 20 juin 2021
À la salle des fêtes

ACTUALITÉS MUNICIPALES



« Lire, c'est rêver les yeux ouverts »

5 boîtes à livres à votre disposition sur la commune :
Lizan, Groussac, Magagnan, Le Bourg et Saint-Isidore.
Vous pouvez à tout moment aller vers les boîtes à livre,
choisir, emprunter, lire...

BIBLIOTHÈQUE



Venez vous distraire ou vous offrir
un moment privilégié à la bibliothèque.

Horaires :

Vendredi de **15h30 à 17h30**

Samedi de **10h00 à 12h00**

Le 1er jeudi du mois est ouvert

De **10h00 à 11h00** aux enfants de 0 à 3 ans

Les scolaires viennent à tour de rôle
chaque mardi avec leurs maitresses respectives

Vous aimez lire mais vous ne pouvez pas vous
déplacer ou vous rendre aux horaires d'ouverture,

L'équipe de bénévoles vous propose
une livraison à domicile.

Veillez vous faire connaître en Mairie
au 05.56.73.00.55

Règles sanitaires respectées

PAROLE DE L'OPPOSITION

Partir pour la Saint Blaise, ne vous déplaie...

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition brutale de notre ami Gérard Libert «alias Cornelius». Gérard était connu des Naujacais. Élu de la commune, il a été adjoint au Maire Jean-Bernard Dufourd lors de son premier mandat. Ses écrits d'une finesse et d'un humour incontestés dans le journal municipal nous ont marqués tout comme ses recueils de poèmes empreints d'une grande sensibilité. Certains disent même de lui que « les textes de Cornelius sont écrits avec un Stradivarius... »

C'est un ami, un complice qui est parti. Il va nous manquer.

Camping du Pin sec. Rigueurs, rigueurs...

L'opposition s'interroge sur le fait que la commune n'utilise plus la pratique tolérée par « le trésor public » des transferts de charges concernant la gestion du camping municipal. Celle-ci avait pour avantage d'éviter de payer des impôts sur les bénéfices dégagés. Désormais c'est environ 30 000 Euros d'impôts supplémentaires à la charge de notre commune... Nous précisons que cette tolérance de transferts de charges est pratiquée par beaucoup de communes ayant un camping municipal...Mais vertu quand tu nous tiens !!

L'information aux Naujacais !

La rubrique qui nous est allouée sur le bulletin municipal, « Parole de l'opposition », conforme au code général des collectivités territoriales pour les villes de plus de 1000 habitants, nous permet, certes, de nous exprimer mais se veut restrictive ! Par contre, elle permet à la majorité un effort de réflexion avec un droit de réponse systématique et souvent polémique, auquel nous ne pouvons répondre immédiatement ! Vous l'avez certainement constaté lors des dernières parutions du Petit Naujacais, le directeur de publication réduit in facto la police d'écriture de notre article, afin d'y insérer un pavé de réponse, souvent polémique, alors qu'il dispose de tout le journal. L'opposition veut donc rétablir une certaine équité et souhaite vous tenir informé sur la vie du village. Nous voulons nous exprimer librement avec force et dans le respect de tous, donner notre avis sur les différentes actions et orientations de la majorité. Nous avons donc décidé de créer la page Facebook « **Naujac notre village** ». Rejoignez-nous!!

Les Élus de Naujac Notre Village sont à votre écoute.

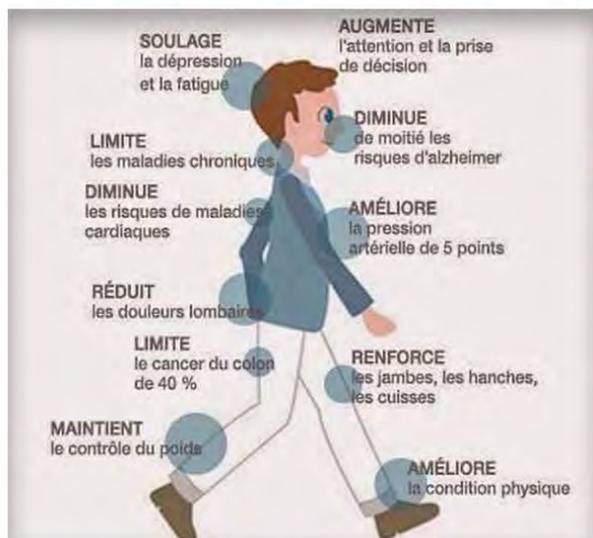
Contact : Johny Caron : johnnycaron33@gmail.com

Séverine Bouchereau-Boisson: bouchereauseverine@orange.fr

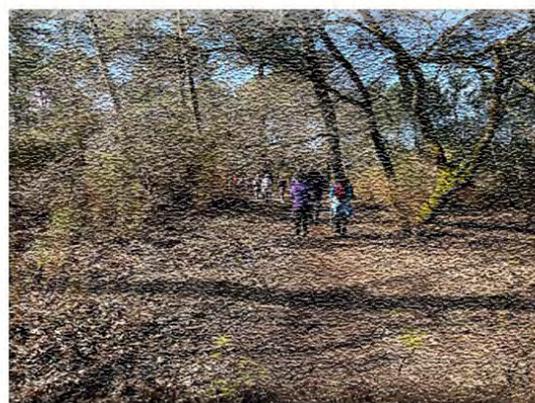
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



Si vous voulez marcher dans la joie et la bonne humeur, découvrir des chemins autour de Naujac et ces alentours.



Nous vous proposons les vendredis après-midi de la Rando Douce, circuit de 3 à 6 kms...petits groupes adaptés aux participants (en respectant les gestes barrières)



Nous vous proposons 2 sorties par semaine de 8 à 10km env, le mardi après midi et le vendredi matin.

Venez nous rejoindre: 06 75 20 67 89

<http://www.marchevasion.com>

Continuez d'être prudents, et prenez bien soin de vous



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Bien être du chat domestique

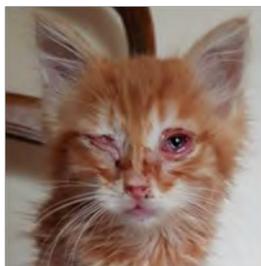
Les propriétaires des animaux de compagnie ont des devoirs et des responsabilités envers eux. Il est essentiel de connaître les règles à respecter pour leur bien-être et leur santé. Un animal de compagnie est défini dans la loi comme tout animal détenu par une personne pour son agrément.

Le bien-être animal a été défini par l'Organisation mondiale de la santé animale. Il comprend le respect de libertés fondamentales, entre autres l'absence de faim, de soif, de peur et de stress physique et thermique, l'absence de douleur et de maladie,

Garantir le bien-être de son animal de compagnie signifie répondre à ses besoins et lui procurer les soins nécessaires : lui assurer une bonne alimentation, mettre de l'eau à disposition, s'occuper des soins vétérinaires et de son entretien (stérilisation, vaccination, déparasitage) passer du temps avec lui, et lui fournir un coin douillet à l'abri pour ses moments de repos.

Malheureusement, il arrive que des maîtres considèrent leur chat comme un tigre, un lion, une panthère, ... bref un félin sauvage devant subvenir seul à ses besoins ! Et libre d'assurer sa descendance sans contrainte ! Et libre de ne pas être identifié !

Un chat domestique est incapable de se débrouiller seul, sauf nécessité absolue. Dans la nature, son bien être est loin d'être assuré. Sa vie n'est pas un long fleuve tranquille : bagarres entre chats non castrés avec risques de transmission de maladies (Coryza, sida du chat), portées multiples de chattes non stérilisées, faiblesse due à la malnutrition, voire maltraitance de la part de l'humain.



L'association « Les matous vagabonds » est régulièrement confrontée à des situations de misère animale et se trouve face à des chats en très mauvais état sanitaire qu'elle prend en charge jusqu'à remise sur pattes et placement à l'adoption.



Parfois aussi, elle les mène à l'euthanasie quand la situation est trop dramatique.

*A gauche Roupit, à droite Hercule, avant et après les soins dans les familles d'accueil des **Matous vagabonds**.*



L'identification des chats est obligatoire. Donner une identité à son chat c'est faciliter sa recherche en cas de perte. Un animal identifié a 90% de chances d'être rendu à son propriétaire contre 15% seulement s'il ne l'est pas.

La stérilisation des chats mâles et femelles est très vivement conseillée, pour limiter la prolifération féline et pour leur assurer une vie paisible.

Pour obtenir des informations et/ou pour apporter tout soutien à l'association :

Contact : 06.77.24.96.60 / 06.78.78.42.23

Facebook : Les Matous vagabonds 33990

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

TAÏCHI QIGONG, RELAXATION A NAUJAC-SUR-MER

Chers toutes et tous, en premier lieu bien sûr vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année 2021, que prioritairement la santé reste au rendez-vous pour vous et celles et ceux qui vous sont chers. Prenez bien soin de vous comme proposé par les instances et demeurez donc vigilants.

La Covid19 a totalement bouleversé nos vies, y compris vous l'avez remarqué quant aux activités praticables en dehors de chez soi.

En cette saison sportive 2020/2021, jusque là, nous n'avons eu que peu de temps durant lequel nous pûmes pratiquer en salle, devant nous conformer aux directives, mais merci Dame Nature, quand la météo était souriante, nous avons proposé des cours en plein air pour le plus grand ravissement de nos Elèves Séniors... Nous espérons de tout cœur pouvoir assez vite reprendre nos activités, souvenons-nous que le mouvement est l'essence de la Vie.

L'intérêt du Taïchi Chuan et du Qigong pour de nombreux types de patients a été reconnu en 2013 par l'Académie de Médecine. La pratique consiste en des exercices naturellement adaptables à la capacité des personnes. Les mouvements sont non violent et toujours effectués le souffle dans le mouvement et le mouvement dans le souffle.

Nous voulons être optimistes et vous dire à bientôt de vous revoir ou de faire connaissance. Pour plus de renseignements : 0975 652 954 et <https://naujac-taichi-qigong-selfdefense.jimdofree.com/>

Bien cordialement, vos professeurs Paul & Pascal



Bonjour à toutes et à tous !

Suite aux conjonctures difficiles que nous connaissons tous, notre association, Les bougies Perlées a malheureusement dû elle aussi annuler des balades et des événements durant l'année 2020 et début 2021. Malgré cela, nous restons toujours mobilisés prêts à partir faire une balade pour partager un moment de détente et de convivialité avec nos membres mais aussi avec les personnes extérieures de l'association qui viennent parmi nous passer une bonne journée.

Nous espérons tous que 2021 nous redonne la possibilité d'organiser nos sorties ou nos repas comme nous avions l'habitude de le faire.

Après réunion du bureau, nous avons tout de même bloqué trois dates de balades pour ce début d'année.

Le dimanche 21 Mars, sortie sur l'autre côté de l'estuaire de la Gironde

Le samedi 24 Avril, balade en Médoc avec pique nique au phare de Richard.

Le dimanche 30 Mai, balade en extérieur direction Blaye et ses alentours.

Nous devons malheureusement vous rappeler de respecter les règles d'hygiène et les gestes barrières quand nous ne sommes pas sur nos cyclomoteurs afin de pouvoir continuer à nous retrouver et à partager ces bons moments tous ensemble.



Pour nous joindre, vous avez plusieurs possibilités :

Le portable de l'association 06 17 67 38 51

Le mail : lesbougiesperlees@gmail.com

Le Facebook : www.facebook.com/group/bougiesperlees

A très bientôt et portez vous bien !

Le Président
Frédéric Attal



FÊTE FORAINE

Les 15 et 16 mai 2021

Manèges, Auto-scooter, Manèges enfants,
Pêche aux canards, Tirs...

DIMANCHE 16 mai

TOUTE LA JOURNÉE

VIDE GRENIER 2€ le m/l

À Naujac-sur-Mer

Place du 11 novembre

accueil des exposants dès 6h00

Ouverture au public à 8h00

**Petite restauration le dimanche midi,
confiserie et buvette sur place**



Réservations au 07.83.18.82.64 / 06.71.37.69.84

07.86.05.18.28

Organisé par Naujac Animations . Port du masque obligatoire

Sous réserve des mesures sanitaires

PÊLE MÊLE

MÉDOC ALOÉ VÉRA



Je me présente Mélissa CLET, gérante de la société Médoc Aloe Vera, habitante sur la commune de Naujac et mariée avec Alexis CLET, naujacais depuis plus de 30 ans. Après plus d'une décennie dans l'industrie, j'ai décidé de créer mon entreprise, Médoc Aloe Vera.

Véritable fan de l'aloé vera et de ses multiples vertus, j'ai décidé d'en faire mon métier. Je collabore avec un partenaire qui est le plus grand cultivateur et récoltant d'aloé vera dans le monde, depuis 43 ans.

Ma mission est de faire découvrir ma gamme de cosmétique et de produits naturels pour votre bien être. Cette plante médicinale a changé ma vie, car elle a littéralement arrêté mes problèmes de

digestion, elle est connue mais très peu en connaissent les qualités et la valeur. C'est une certitude pour nous, L'Aloe Vera est utile pour tout le monde surtout à notre époque. Afin de faire découvrir cette plante, je propose de faire tester et d'expliquer les bienfaits à tous les Naujacais, gratuitement.

Vous pouvez également me suivre sur les réseaux sociaux sur ma page Facebook « Médoc Aloé Vera » ou sur notre groupe privé pour nos clients « L'Aloe Vera au quotidien ».

Dès que les conditions sanitaires le permettront nous organiserons pour la commune une dégustation gratuite.

Mélissa CLET

06.74.11.59.45

medocaloevera@gmail.com



L'association « **les Streetcoteuses** » (basée à Macau) regroupe des tricoteuses de tout le Médoc pour confectionner des ouvrages (bonnets, pulls, écharpes, layettes...) pour les personnes nécessiteuses. Elles récupèrent tous vos restes de laine que vous pouvez déposer à la mairie.

www://facebook.com/Les-streetcoteuses-111030253750419/

Aide et Accompagnement à domicile:

- Aide aux tâches ménagères, préparation des repas
- Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Soins Infirmiers à domicile:

- Toilette sous prescription médicale, suivi des soins
- Equipe Spécialisée Alzheimer (animation, soutien aux aidants)

Activités de Préservation de l'Autonomie:

- Gym adaptée, Attention aux amaques,
- Utilisation tablette, réflexologie plantaire,

05-56-73-19-50
contact@aapam-medoc.com
33240 Ralignan-Prignac

www.aapam-medoc.fr

PÊLE MÊLE

ARBRES DE NAISSANCE

Les familles ont choisi différents lieux et essences d'arbres

AU PIN-SEC



Un pin pour Ariane



Un chêne vert pour Aria

DEVANT LE PÔLE SANTÉ



Un chêne vert pour Chloé



Un chêne vert pour Romain

PÊLE MÊLE

AU CHÂTEAU D'EAU



Un érable pour Enea



Un chêne d'Amérique pour Amaïa

AU FRONTON DE SAINT-ISIDORE



*Deux chênes d'Amérique
pour Louise et Zoé*



Un chêne liège pour Maël

Des conseillers municipaux enfants étaient présents à chaque plantation d'arbres. Cette initiative émane d'anciens petits conseillers. Ces photos témoignent des différents moments marquants et conviviaux

PÊLE MÊLE

NETTOYAGE BORDS DE ROUTE ET SENTIERS DU 28 FÉVRIER



Nous étions une soixantaine, naujacais(es), associations, élus, jeunes de la commune ; Tous ensemble, témoins des incivilités de gens peu scrupuleux qui n'hésitent pas à prendre la nature pour une poubelle !

Nous avons enlevé de très nombreux déchets, divers morceaux de plastique, en passant par de l'électroménager, matelas, jouets, vélo... et terminant par de gros encombrants.



Dame nature vous remercie pour ce grand geste citoyen !



Nous vous donnons rendez-vous au Pin Sec le 11 avril à 9h30 et le 12 juin à 14h30 pour continuer ces actions de ramassages des déchets sur la plage.

PÊLE MÊLE



Suite au triste constat des nombreux déchets sur la plage et dans nos forêts.

Christiane MARTIN vous invite à rejoindre le groupe.

Contactez Christiane MARTIN sur Facebook « **Bon plan Hourtin Naujac** » ou « **Le Pin-Sec** »

Note au sujet du frelon asiatique *Vespa velutina* :

Le **frelon asiatique** *Vespa velutina* est arrivé en France, à Tonneins (47) en **1984** ; une petite colonie a été importée par erreur dans une potiche fabriquée dans la région de Shanghai en Chine. Ce frelon est en interaction avec de nombreuses espèces locales en les impactant. Son introduction conduit à la **baisse** de la **biodiversité** de notre Environnement, de la **pollinisation**, de la **récolte des fruits** (attaques pour collectes de sucre).

Dès le mois de février, les reines (femelles fondatrices) ébauchent un nid primaire le plus souvent dans la frondaison des arbres, ou sous des abris aérés (hangars, granges...) avant de nidifier tout en haut d'un arbre : c'est à ce moment là que l'on doit piéger les fondatrices par un piégeage liquide sélectif avec une solution de bière (ou ½ panaché) + liqueur de cassis + un peu d'eau. Le piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,5 m ou 2 mètres ; il peut également être placé sur un balcon.

Le **frelon asiatique** est classé « **Nuisible-catégorie 2** ». Il n'a pas de prédateur à ce jour. Il s'alimente essentiellement de mouches, chenilles, papillons, araignées et d'hyménoptères notamment d'insectes sociaux et de **pollinisateurs** comme les **abeilles domestiques** pour avoir des protéines destinées à l'élevage de son couvain.

Jean-François BARITEAUD
(apiculteur 310587)

Si vous observez un nid en activité, la Mairie peut vous orienter vers un professionnel pour sa destruction. La Mairie prend en charge la destruction des nids qui se trouvent exclusivement sur le domaine public.

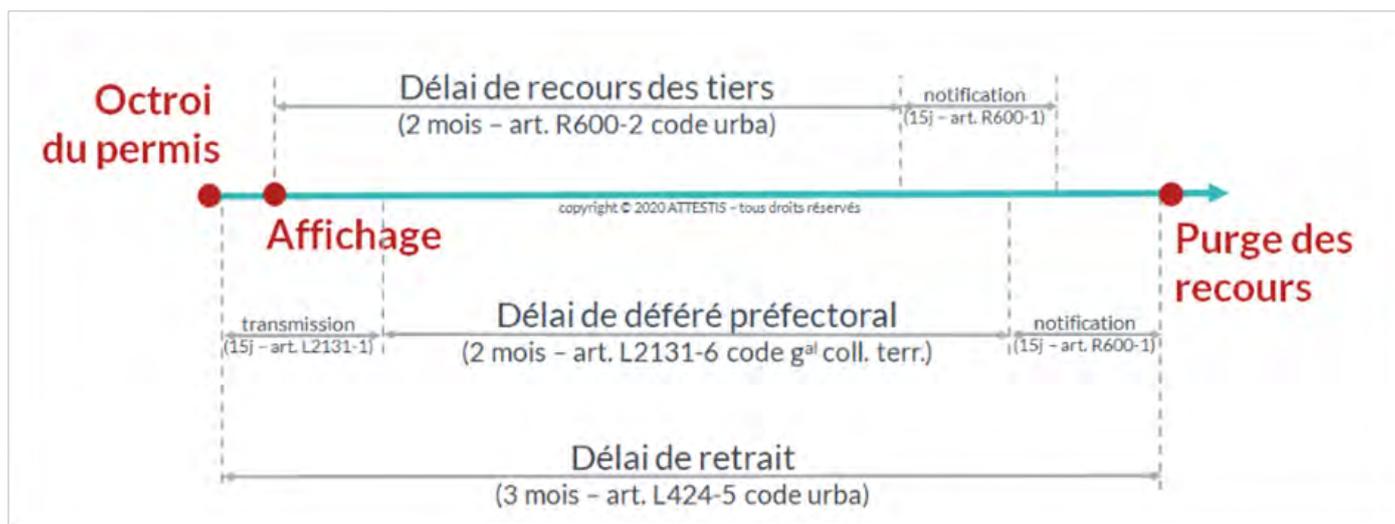
Si vous souhaitez fabriquer un piège, nous avons la photo disponible en Mairie avec les explications.

(photo communiquée par M. JF Bariteaud)

URBANISME



RAPPEL SUR LES DÉLAIS DE RECOURS APRES OBTENTION DE VOTRE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE VOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE



- Départ du recours des tiers = **AFFICHAGE**
À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, **les tiers** peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.
- Le **contrôle de la légalité (Préfecture)** a un délai de 3 mois, à partir de la date de transmission de l'autorisation, pour vérifier cette dernière et demander si contestation le retrait de l'autorisation.
- La **preuve d'affichage**

En cas de contestation, il vous appartient d'apporter la preuve que vous avez bien rempli les formalités d'affichage. Pour ce faire, vous devez établir :

- la régularité de l'affichage,
- la lisibilité et visibilité du panneau d'affichage,
- la date du début de l'affichage.

AU REVOIR



Gérard LIBERT nous a quittés le 3 Février 2021.

Après une longue carrière d'enseignant, Gérard LIBERT a décidé de s'investir pour la commune de Naujac-sur-Mer comme conseiller municipal. Élu, il a naturellement pris les fonctions d'adjoint au Maire en charge de l'enfance et du domaine scolaire.

Amoureux des mots et d'une plume très habile, il a nourri pendant plus d'une décennie le Trait d'Union, puis le Petit Naujacais sous les traits de « Bonhomme puis Cornélius ».

Merci pour tout Monsieur LIBERT

Au revoir CORNELIUS.

DERNIER ÉCHANGE ÉPISTOLAIRE DE CORNELIUS

Remis par sa fille Catherine LIBERT

CARIÑOS,

Malgré la distance, je ne vous oublie pas car je vous porte en moi

Comme un nuage porte la pluie et le soleil la lumière

Comme l'arbre porte les feuilles et l'oiseau porte plumes

Comme le cintre porte manteaux et le 13 porte poisse

Comme tout porte à croire et que la soif porte à boire

Comme la nuit porte conseil et le jour porte jarretelles

Comme la rue porte Dijeaux et Paris porte des Lilas [...]

Mais je m'emporte, je m'emporte et je ne m'en porte que mieux.[...]

Je pense bien à vous et vous embrasse.

Gégé

Extraits d'une lettre à ses amis E.B et C.V

Cela aurait pu être pour vous...

Le 9 mai 2020

DROIT DE RÉPONSE

Réponse à « PAROLE DE L'OPPOSITION »

Dans le numéro précédent (105 de janvier) l'opposition déclare que le Maire s'approprie la fin du dossier de PRL, que le journaliste de Sud-ouest a commis l'erreur de croire les déclarations du Maire sans faire de vérifications auprès du promoteur.....que la fin du projet n'est que du fait d'une décision de la Sté PLP et que le projet va être repris par une autre commune....

Une fois de plus la majorité municipale est amenée à apporter certaines précisions.

Le journaliste est libre dans son écriture et n'a pu tirer ses informations qu'à partir du déroulement du Conseil municipal. Les délibérations adoptées ont bien mis fin au dossier PRL. Si l'opposition avait lu l'article de Sud-ouest jusqu'au bout, elle se serait aperçue que « Contactée par S.O, la Sté PLP n'a pas donné suite à notre sollicitation ». Dont acte.

Les délibérations adoptées (sans limite dans le temps) sous l'ancienne municipalité pouvaient constituer un droit acquis au bénéficiaire de la décision. C'est donc à bon droit que nous avons pris la décision de retrait de la vente.

Pour mémoire, l'investisseur n'avait-il pas indiqué sur les réseaux sociaux «qu'il irait jusqu'au bout », formule reprise par l'ancien Maire et candidat « Le conseil de ce soir a confirmé la vente et moi aussi j'irai au bout ». SI la majorité sortante dans le cadre de la campagne électorale était au courant du retrait de l'investisseur, pourquoi avoir alors trompé une fois de plus les Naujacaïses et Naujacais à l'approche des élections ? Ce qui est d'ailleurs assez paradoxal lorsqu'on sait que les Naujacais(es) ne voulaient pas du projet.

Le retrait personnel et réfléchi du projet par la Société peut d'ailleurs se comprendre dans la mesure où les errements du Maire sortant sur le défrichement et la distraction n'ont pas dû rassurer l'investisseur. Le seul point positif pour lui était la baisse considérable du prix concédée, concession qui permettait sans doute de patienter. Les deux recours au Tribunal Administratif pour vente à vil prix, et l'incapacité de la municipalité sortante à justifier ce prix devant le tribunal, conduisaient inévitablement à annuler la délibération en cause et à annuler le « cadeau ». C'est sans doute ce que l'opposition appelle « les difficultés locales ».

Pour ce qui est de la reprise du projet, soyons « transparents et soucieux de vérité » :

Le même investisseur a sous le nom de Sté LOUMAGA repris le fonds de commerce d'un camping municipal d'environ 100 emplacements pour plusieurs centaines de milliers d'Euros. La commune en question est restée propriétaire du foncier et a fixé un loyer pour le terrain, plus un intéressement au chiffre d'affaires..... Nous sommes donc loin d'une vente pure et simple à 350 000 € pour 11 hectares.

Aux dires de l'opposition, l'investisseur s'est tourné vers une « commune plus dynamique voisine de Naujac ». Nous sommes entièrement d'accord ! l'opposition peut-elle nous rappeler qui était alors aux commandes de la Mairie de Naujac-sur-Mer ?

INFOS UTILES



GENDARMERIE DE L'ESPARRE-MÉDOC

Se protéger contre les cambriolages

POUR PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES, LA GENDARMERIE MULTIPLIE SES PATROUILLES.

LE TEMPS EST L'ENNEMI DES CAMBRIOLEURS.
EFFORCEZ-VOUS A DÉCOURAGER LES MALFAITEURS

VOUS RÉSIDEZ EN MAISON

Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol ou sur rue) de barreaux de sécurité.
Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture.
Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur.
Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur.
Éclairez votre jardin en l'équipant de détecteurs de présence.
Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes ni fenêtres.

PENDANT VOTRE ABSENCE

En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de proches ...
Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée.
Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

De nombreux cambriolages sont encore commis sans effraction

LES MESURES A PRENDRE

Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée ...) et équipez celle-ci d'un judas ou d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.
Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme.
Photographiez ou filmez vos objets de valeur et notez les numéros de série.
N'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason etc...
Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence.

LES RÉFLEXES A ADOPTER

Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux...
Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout lorsqu'ils sont en groupe.
Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute faites le 17)
N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.

Composez le n° de téléphone de la brigade dont vous dépendez ou le :



**Un renseignement anodin peut être utile et
aider les enquêteurs.**

INFOS UTILES

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.

Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique.

Faites rapidement opposition bancaires ou titres volés sur les chéquiers, cartes...

Appelez directement la gendarmerie de votre domicile:

LES VOLS DE VÉHICULES LES VOLS DANS LES VÉHICULES

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, le sac à main ou le téléphone portable (phénomène du « Home jacking »)

Verrouillez portes et fenêtres la nuit même si vous êtes dans votre résidence.

Ne laissez pas en évidence les clés de votre domicile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.

Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.



BRUITS GÊNANTS : RÉGLEMENTATION

Le printemps s'installe doucement et nous avons tendance à passer davantage de temps à l'extérieur. Il faut donc rester vigilant pour ne pas perturber le voisinage avec des bruits qui peuvent s'avérer gênants.

Afin que chacun puisse profiter sereinement de son jardin ou de sa terrasse, il convient de respecter les règles suivantes, issues de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 22 avril 2016 dans notre département.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses... Ne peuvent être exécutés que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Pour plus d'informations, nous vous invitons à passer à la Mairie aux heures d'ouverture pour prendre contact avec l'ASVP assermentée.

INFOS UTILES



Communiqué

Le SMICOTOM intensifie le contrôle du contenu des bacs avant de les collecter

Le SMICOTOM (Syndicat Médocain pour la collecte des déchets ménagers et assimilés) intensifie le contrôle des bacs avant de les collecter. Une opération adaptée aux grosses erreurs de tri ou aux abus d'utilisation constatés ces dernières années. Un objectif d'approche qualitative pour la sécurité des équipages de collecte, la pérennité du matériel et la maîtrise des coûts.

Saint-Laurent-Médoc, le 17/03/2021 - Désireux d'œuvrer en faveur d'une valorisation optimum, le syndicat a choisi de déployer, dès 2000, **un bac dédié à la collecte des déchets alimentaires** appelé bio déchets. En effet, les déchets alimentaires représentant 25 à 30 % des ordures ménagères, le SMICOTOM a souhaité pouvoir valoriser ses déchets en compost plutôt que de les enfouir sur le centre de traitement à Naujac-sur-Mer.

À une époque où les directives gouvernementales obligent à la mise en place d'un tri à la source des bio-déchets au 31 décembre 2023, le syndicat, qui fait pourtant d'ores et déjà office de bon élève, s'interroge sur le maintien de ce flux de tri.

En effet, force est de constater une dérive dans l'usage de ce bac. Passant outre les consignes de tri, le bac pour les déchets alimentaires est trop souvent utilisé comme un service de collecte des déchets verts à domicile !



Malgré des consignes de tri largement diffusées sur le territoire, la problématique reste persistante.

Depuis fin 2020, le SMICOTOM a décidé de prendre des mesures plus significatives.

INFOS UTILES

Une intensification du contrôle des bacs avant la collecte

Jusqu'à maintenant privilégiée sur le bac des recyclables, le syndicat a généralisé depuis plusieurs semaines le contrôle sur le contenu des autres bacs. Ainsi, il a lancé une campagne plus radicale de sensibilisation en refusant systématiquement tous les bacs présentant des erreurs de tri ou des abus d'usage. Tous les refus sont qualifiés et enregistrés par les équipages de collecte. Un agent du SMICOTOM se charge ensuite d'appeler tous les foyers impactés par un refus pour informer de vive voix l'usager du refus de collecte et rappeler les consignes de tri. En moyenne, ce sont plus de 150 appels qui sont passés par semaine.

Une communication préliminaire

Expliqué en décembre dans le dernier numéro de l'info tri, le SMICOTOM va faire face, dans les prochaines années, à des charges financières beaucoup plus élevées pour des capacités de traitement moindre (limitation du tonnage enfouis). À cette occasion, les usagers ont pu avoir une évaluation du coût de traitement à la tonne des déchets en fonction du bac dans lequel ils sont jetés. L'objectif : faire prendre conscience aux usagers de l'importance de respecter le tri afin de minimiser les coûts et par ricochet l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Dans ce même numéro, nous avons également fait un rappel sur le contenu du bac vert et les conséquences si celui-ci n'était pas respecté.

Sécurité, volume et usure du matériel sont au cœur de ces opérations de contrôle

Les bennes de collecte sont destinées à recevoir les déchets ménagers c'est à dire issus de la consommation domestique. Une fois le bac levé et vidé, le mécanisme de compactage est activé pour permettre d'avoir assez de place durant la tournée.

Problématique 1 : la sécurité

La présence de déchets verts (branches, tailles de haies,..) induit des problèmes de sécurité lors du processus de collecte. Le personnel est confronté à des projectiles lors du compactage mécanique de la benne.

Problématique 2 : le volume

La présence de déchets verts réduit considérablement le volume disponible dans la benne au détriment de la collecte des déchets alimentaires. En effet, en hiver, on peut considérer qu'une benne collecte en moyenne plus de 500 domiciles. Avec une capacité de chargement d'approximativement 6 m³ pour le côté destiné aux bio-déchets, il n'est pas dimensionné pour recevoir les déchets verts sur une tournée.

Problématique 3 : l'usure du matériel

Les déchets verts présents dans les bennes peuvent endommager les bennes entraînant des frais de réparation ou de renouvellement du matériel plus fréquents que la normale.

Où trouver les consignes de tri ?

Les consignes de tri sont facilement accessibles.

Diffusées annuellement dans l'info tri de décembre, elles sont également téléchargeables sur le site internet. Elles peuvent être trouvées en mairie, sur les différents sites du syndicat et peuvent également être envoyées au domicile sur simple demande auprès des services du SMICOTOM au 05 56 73 27 40.

En cas de doute ou de question, un numéro vert est au service de l'usager 0 800 505 508.

Souvent comprise, parfois jugée intolérable par les usagers, le SMICOTOM entend pourtant maintenir cette approche qualitative pour la sécurité des ripeurs et la maîtrise des coûts.

INFOS UTILES

RAPPEL CONSIGNES

Que dois-je mettre dans mon bac vert ?



Le bac est destiné à recevoir :

- marc de café, sachets de thé,
- épluchures de fruits et de légumes
- coquilles d'œufs,
- restes de repas,
- coquillages (huîtres, moules, bulots...),
- essuie-tout et mouchoirs en papier,
- cartons de pizza et hamburger souillés de nourriture.



Il est toléré de rajouter un peu de tonte et de feuilles mortes non compactés.



Déposez vos bio déchets dans les sacs fournis gratuitement par le SMICOTOM et jetez votre poche dans la poubelle verte.

6 rouleaux par an sont à retirer dans votre mairie.

Que ne dois-je pas mettre dans mon bac vert ?



Il ne faut pas mettre :

- toute votre tonte compactée,
- de la terre, (la terre n'est pas un déchet),
- les tailles de haies,
- le sapin de Noël,
- les branches d'arbres élaguées,
- des souches...

Les déchets verts doivent être apportés en déchèterie.

Ils ne se jettent pas non plus dans la poubelle noire !

NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Secrétariat : 05.56.73.00.55

Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

SERVICE URBANISME

Accueil du public sur RDV uniquement :

Lundi 9h/12h

Mardi 14h/16h

Jeudi 14h/16h

SMICOTOM

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le vendredi de 15h30 à 17h30

Le samedi de 10h00 à 12h00

AGENCE POSTALE

Tel : 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

Borne postale, levée à 11h, 10h le samedi

RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et le 1er samedi du mois

ÉCOLE PRIMAIRE

05.56.73.01.80

PÔLE SANTÉ NAUJAC

MEDECIN

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle : 05.56.09.22.89

CABINET INFIMIÈRES

Mmes MERCIER & BRIESACH : 06.46.78.17.37

OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline : 06.58.26.35.79

APA-S

Mme FRET Mégane : 06.20.57.13.73

Clinique Mutualiste de Lesparre :
05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse lesparre :
05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin :
05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent :
05.56.09.12.52

Taxi Conventonné CELENA :
06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire Lac et Océan :
(Naujac-sur-Mer) 09.54.39.74.40

Déchèterie de lesparre :
05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :
05.56.73.46.70

Pompiers : 18

NOS ANNONCEURS



TAXIS CÉLÉNA
médoc

Saint laurent Médoc 1 - Pauillac 2 - Vertheuil 1
Le Pout 1. Le Bourcat 1

06 75 02 36 93

Hopital

www.taxiscelenamédoc.fr



Camping Le Ranch
4 RUE DE LA BÂCHE
33990 NAUJAC SUR MER



LE FIL A COUDRE
Armelle Marchand Geneste
Atelier de
Couture Retouches
à Naujac sur mer
06 44 70 97 60



Jérôme BERHUY
06 85 96 35 41

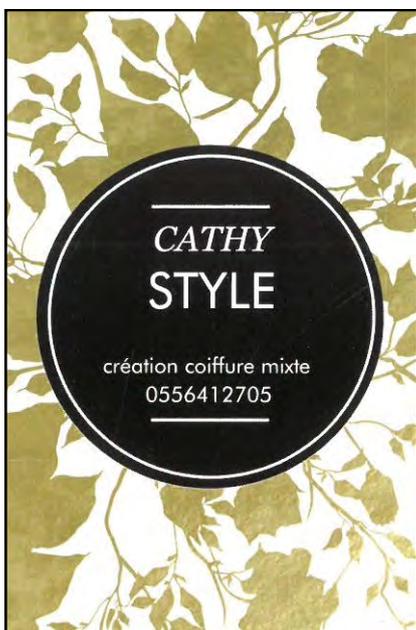
Certificat professionnelle individuel
d'utilisation des biocides N°030759

TRAITEMENT GUÊPES & FRELONS
RATS, SOURIS, CAFARDS, CHENILLES, FOURMIS...
Travaux à grande hauteur & Accès difficile

E-mail: mrs.nuisible@gmail.com
Site: www.mrs-nuisibles.fr
Facebook: www.facebook.com/mrs.nuisible
1 rue de Groussac - 33990 NAUJAC / MER

**La municipalité remercie l'ensemble
des annonceurs pour leur participation
à l'élaboration du Petit Naujacais**

NOS ANNONCEURS



**CATHY
STYLE**

création coiffure mixte
0556412705

**ENTRETIEN
ESPACES VERTS
NAUJAC SERVICES**

BRICOLAGE, TERRASSE, ETC

07 70 38 52 65



GMC
Gilles Mercier Construtions

**Entreprise Générale du Bâtiment
NEUF - RENOVATION - EXTENSION**

9 quater rue de la Gravière
33990 Naujac sur Mer

Tél : 06 14 42 04 51
pimpernel.mercier@sfr.fr

SARRAZY

**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
PAVAGE ET AMÉNAGEMENT URBAIN
ASSAINISSEMENT, VENTE ET LIVRAISON DE SABLE,
GRAVE BÉTON, TERRE, CALCAIRE, GRAVIERS**

BUREAUX ZA DE BEAU CHÊNE 33250 CISSAC 05 56 73 18 70	GRAVIÈRES LA LANDE DE POUVERE 33990 NAUJAC/MER 05 56 41 19 73	ROUTE DE VENDAYS 33340 QUEYRAC 05 56 59 81 80	UN PARTENARIAT COLAS
--	---	--	-----------------------------

Tel : 05 56 73 00 58
Portable : 06 26 78 08 46

**RESTAURANT
BAR DE L'UNION**

Ouvert tous les midis
Les week end et en saison ouvert midi et soir
*Fermé le lundi

**Menuiserie aluminium - PVC
Vérandas
Miroiterie, vitrages isolants
Stores et toiles
Portails aluminium
Volets roulants, battants
et rideaux métalliques
Remplacement de casses**

**ALUMINIER
TECHNAL**
FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS

Ets SOMIREY
distributeur peintures SIKKENS

sikkens

atelier et magasin :
6, rue A.-Lafittau - BP 19
33341 Lesparre-Médoc Cédex
Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87
somirey@wanadoo.fr
www.somirey.com

LE PETIT NAUJACAIS
Bulletin d'information
de la Commune de Naujac-sur-Mer
Rédaction et impression
Mairie de Naujac-sur-Mer 33990
Directeur de publication
Yves BARREAU
Rédacteur en chef
Chantal PARISE
Equipe rédactionnelle
Virginie CAUSSÈQUE, Joël MORAND,
Raymonde SCHLAUDER
Tiré à 800 exemplaires
Dépôt légal Avril 2014